



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2013-011 du 12 février 2013

**OBJET : COPROPRIETE CENTRE COMMERCIAL
GRAND BOUCLE : MODIFICATION DES MILLIEMES**

Rapporteur : M. le Président.

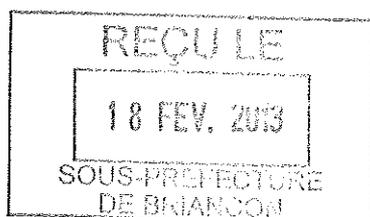
Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)



M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le fait que la Communauté de Communes du Briançonnais détient 1 085 168 tantièmes sur 9 843 562 de la copropriété Centre Commercial Grand Boucle à Briançon, dans laquelle elle a réalisé la Résidence de travailleurs Saisonniers Le Pin Cembro,

Considérant que la copropriété a entrepris de régulariser les emprises, surfaces et coefficients de pondération de l'ensemble des lots, pour les rendre conformes à la réalité et aux usages,

Considérant que l'escalier de secours desservant la résidence le Pin Cembro avait été inclus à tort dans les parties privatives de la Communauté de communes, alourdissant indûment ses charges,

Considérant les propositions de refonte du règlement et de l'état descriptif de division présentées lors de l'Assemblée générale du 20 novembre 2012, qui conduisent à ramener la quote-part de la Communauté de Communes du Briançonnais à 12 980 tantièmes sur 183 200, soit environ 7% au lieu de 11% précédemment,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 29 janvier 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la vente de l'escalier de secours de la résidence Le Pin Cembro au syndicat de copropriété au prix symbolique de 1 € / m²,
- Autorise le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la refonte du règlement et de l'état descriptif de division de la copropriété Centre Commercial Grand Boucle, tels que présentés lors de l'Assemblée générale du 20 novembre 2012.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 18 FEV. 2013

Date affichage : 19 FEV. 2013